

FEUILLETON

LE Drame de Marcilly

PAR
LOUIS BAILLEUL.

(Suite)

XXVI

UNE IDÉE FINE.

Elle s'assit à côté du lit, prit la main amaigrie d'Emma, la tint en silence, tantôt la pressant tendrement, tantôt l'embrassant et attendant avec anxiété l'arrivée de Georges de Faveroles.

Deux heures s'écoulèrent ainsi, et Georges n'apparaissait pas. Les minutes, alors, semblèrent à Annette d'une longueur infinie, et elle eut peine à dissimuler son impatience.

— Je n'y tiens, plus, et je sens que, s'il ne vient pas, je vais étouffer, se dit elle.

Enfin, on entendit un bruit de pas dans le corridor,—la porte s'ouvrit, et Georges de Faveroles fut introduit par le geôlier qui, comme d'habitude, se retira.

Annette bondit au-devant de lui, et fixa sur lui ses yeux dilatés et brûlant d'anxiété.

Elle lut sur son visage l'arrêt de mort d'Emma de Marcilly.

— Il a échoué ! se dit-elle, en tombant sur un siège où durant tout le reste du temps que dura l'entrevue, elle demeura immobile, le coude posé sur la petite table, et le menton appuyé dans la paume de la main, la figure aussi pâle que la mort, les lèvres serrées, les pupilles contractées, et ayant l'air de contempler au loin une scène effrayante dans laquelle elle occupait l'une des premières places.

De Faveroles passa près d'elle, s'agenouilla à côté du lit, prit la main d'Emma, et demanda d'une voix pleine de tendresse :

— Comment est ma chère Emma ?

— Presque résignée, Georges ; si je pouvais souffrir seule !—pensant moins à mon sort qu'à votre chagrin quand tout sera fini pour moi, répliqua Emma en ouvrant les yeux et en les fixant sur lui avec une expression de compassion.

Georges ne put supporter son regard si doux. Il inclina la tête sur ses mains, et il lui fallut toute son énergie et tout son courage pour ne pas éclater en sanglots.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il, quelle angoisse de me sentir impuissant à vous sauver, ni même à vous secourir, même en sacrifiant ma vie, que je serais si heureux de donner pour vous !

Elle tira sa main de dessus son visage, et la passa doucement sur sa tête en disant :

— Tout ce qu'il était humainement possible de faire pour me sauver, vous l'avez fait. Que cette pensée vous console.

— Mais penser que je ne puis rien de plus !

— Si, mon ami, vous pouvez encore faire beaucoup pour moi.

— Ah ! comment ? quoi ?

— En venant, durant les derniers jours qu'il me reste à vivre, aussi souvent qu'on vous le permettra, et en restant avec moi le plus longtemps possible.

— Je ferai cela, mon amie, n'en doutez pas. Mais qu'est-ce que cela auprès de ce que je voudrais ?

— Cela me fera tout le bien que je suis capable d'apprécier maintenant. Oh ! Georges, vous ne savez pas combien je regrette ces jours précieux que vous avez perdus à Paris quand vous auriez pu les passer près de moi.

— Et moi aussi, mon amie, je les regrette ; mais j'aurais encore été plus malheureux que je ne le suis si ces jours n'avaient pas été employés comme ils l'ont été, à tâcher d'obtenir un sursis.

— Je le sais ; par conséquent, il serait inutile de les regretter.

— Et maintenant, mon amie, qu'entre chose pourrais-je faire pour

vous ?

— Promettez moi, cher Georges, que, quand viendra le dernier jour de ma vie, vous serez avec moi à l'heure de ma mort. Elle ne me semblera pas si horrible si je puis vous avoir près de moi, et si je puis lire un dernier adieu dans vos regards.

— Je vous le promets, Emma, répondit Georges, sentant qu'il deviendrait fou s'il lui fallait assister à son exécution, et résolu, cependant, à ne pas la quitter à ses derniers moments, si cela pouvait lui être permis.

Il resta avec elle aussi longtemps que cela était possible, et puis, en se levant pour partir, il promit de revenir de bonne heure le lendemain.

— Georges, lui dit-elle, en tenant toujours sa main, vous allez regarder cette demande comme bien frivole dans la position où je suis, mais je la ferai tout de même.

— Qu'est-ce, mon amie ? Soyez sûre qu'aucun de vos desirs ne sera regardé comme frivole par personne dit Georges.

— Ce serait tout simplement d'aller à l'abbaye de Marcilly, et d'en ramener mon petit chien Fidèle, que vous m'apporterez demain.

— Certainement, chère Emma ; je vais y aller tout de suite.

— J'aimerais à voir encore une fois cette pauvre petite créature avant de mourir. J'aurais bien voulu l'avoir avec moi, mais je n'aurais pas voulu lui faire partager cette sombre prison ; d'ailleurs, ils ne m'auraient pas permis de le garder.

— Ils vous permettront tout ce que vous désirerez à présent, mon amie.

— Excepté la vie et la liberté, ce qui pourrait m'aider à recouvrer l'une ou l'autre ;—oui, je sais cela ! ne me croyez pas légère, si même dans ma position, j'ai envie de revoir mon petit chien.

— Non, mon amie, non ; je ne vois dans votre désir que la bonté de votre cœur qui, comme celle de la Providence, embrasse toutes les créatures, de la plus élevée à la plus humble, répliqua Georges, en portant sa main à ses lèvres, et en se détournant pour partir.

Il chercha Annette qui n'avait pas bougé de la position où nous l'avons vue.

— Allons, mademoiselles, il est tard et il faut que vous sortiez avec M. de Faveroles, dit la garde en touchant la jeune fille sur l'épaule.

Annette tressaillit, et se leva pour obéir. Mais avant de quitter la cellule, elle s'avança vers Emma, et lui dit vivement :

— Ne vous résignez pas à la mort ! gardez votre courage,—songez à la vie et à la liberté ! car je le jure devant Dieu, et par toutes ses espérances de salut, vous serez sauvée !

Ces paroles ne semblèrent à Emma rien de plus que de la folie,—que l'expression d'une âme passionnée et torturée par la douleur. Mais avant qu'elle eût pu penser à répondre, son ami avait disparu.

Annette rejoignit Georges de Faveroles dans le corridor ; toutefois ce ne fut que quand ils eurent laissé assez loin derrière eux les murs de la prison qu'elle parla, mais sans ce ton de reproche auquel le jeune homme s'attendait. Elle dit simplement :

— Ainsi vous avez encore échoué ?

— Hélas ! oui, j'ai fait tout ce qui était humainement possible pour l'amener à consentir ! J'ai fait appel à son affection pour son père, à sa compassion pour elle même, à ses propres intérêts,—à tous les motifs capables d'influencer un homme,—mais en vain ! Il a été impossible de le séduire avec de l'argent, ou de l'émouvoir par la pitié. Il a fait une affaire de conscience de ne pas trahir la confiance dont il est dépositaire ! Et quand un honnête homme,—un homme comme M. Dubois,—met en jeu sa conscience, autant vaudrait chercher à soulever une montagne que de vouloir le persuader !

— Monstre sans pitié ! s'écria Annette.

Horrible.

Une exécrable marâtre vient d'être condamnée à mort par la cour d'assises de la Vienne.

La condamnée, Marceline Roy, est une jeune femme de vingt-six ans, qui avait épousé en secondes noces le sieur Guiot. Elle était veuve d'un cultivateur, le nommé Villain, dont elle avait un enfant, un petit garçon. Elle trouva dans son nouveau ménage deux enfants du premier lit, le petit Louis, âgé de trois ans, et la pauvre petite Nathalie, de deux ans et demi. De celle-ci, elle fit une martyre avec un raffinement inouï.

Quand elle s'était remariée avec Guiot, cette femme avait dit partout qu'elle faisait un bon mariage. Comment vas-tu faire un bon mariage, lui disait un voisin, puisque Guiot a déjà deux enfants ? Oh ! répondit-elle, ils ne vivront pas ; ils ne sont pas forts. Ils sont poitrinaires comme leur mère.

Alors l'effroyable besogne commença ! La petite Nathalie avait été retirée de chez les sœurs qui lui avaient prodigué des soins maternels et qui voulait la garder, prévoyant les mauvais traitements qui l'attendait à la maison. Des personnes charitables de la commune avaient bien voulu se charger des frais de la pension, la fatalité voulut que la petite fut enlevée de ce tutélaire asile : elle entra chez ses parents....

Elle n'y resta que pour mourir au milieu des supplices.

L'horrible mégère entreprit d'abord de la faire mourir de faim. Elle refusait un morceau de pain à la pauvre petite, et quand Nathalie criait famine, elle l'abreuvait de coups. Un jour que Nathalie était allée à la porte du maire crier, avec une voix d'enfant à peine formée, mais cruellement plaintive : " Pain ! pain ! " la femme du maire lui donna un morceau de mie, sur laquelle elle se jeta avec une avidité telle que, suivant l'expression du témoin, elle avait l'air de le boire. Elle ne tenait plus sur ses jambes, car elle jeûnait des deux jours de suite. Lorsque des voisins, prenant la petite en commiseration, lui donnaient à manger, il fallait que cela fût fait en cachette, car, lorsque la belle-mère s'apercevait de la chose, elle entrait dans de furieuses colères.

Je trouve ces dispositions navrantes dans le compte rendu du procès (" Journal de la Vienne du 4 juin ").

" Biron (Célestine) raconte qu'étant à l'huilerie, elle donna à la petite Nathalie une tartine de pain trempé dans l'huile et qu'elle la mangeait avec tant de voracité qu'elle craignait qu'elle " n'en fit une maladie "

A l'époque des vendanges, la femme Guiot a nettoyé la petite Nathalie dans un chaudron d'eau tirée au puit, et, sans la sécher, l'a renfermée dans sa maison ; la pauvre petite, grelottante, criait à fendre l'âme.

Quand la petite Nathalie voyait du pain dans la main des personnes qu'elle rencontrait, elle s'écriait tout de suite : " Mame, mame, à buà, à buà ! "

La petite Nathalie ne mourait pas assez vite. La belle-mère employa alors les grands moyens... des moyens qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer en fait de sauvagerie.... Elle fit manger à la petite (qui avait tout avec glotonnerie et sans regarder, pour les motifs que je viens de dire) une soupe épaisse dans laquelle elle avait jeté des épingles, des aiguilles et des morceaux de bois (les morceaux de bois pour aider les pointes à déchirer les intestins). Cet empoisonnement horrible se renouvela, d'après les aveux de l'accusée, à trois reprises différentes. " La dernière fois, dit la femme Guiot, j'ai tenu les mains et la tête de la petite afin qu'elle puisse avaler plus facilement. "

— Ah ! la gueuse elle mérite la mort.

C'est le cri qu'ont proféré tous ceux qui ont entendu l'audience cette monstrueuse réponse.

Ah ! oui, la gueuse ! Et quelle gueuse !

Le président interroge l'accusée : — Combien y avait-il d'épingles ?

L'accusée répond : — Il y avait vingt et une épingles, trois aiguilles et trois morceaux de

bois, avalés en trois fois.

Le petit Louis Guiot [âgé de trois ans] le frère de la petite martyre, est amené à la barre par un huissier. Le président lui adresse les questions suivantes :

— Aimais-tu bien ta petite sœur Nathalie ?

— Oui, beaucoup.

— Ta mère pressait-elle le ventre de ta petite sœur, et avec quoi ?

— Elle la pressait avec les mains, répond l'enfant, et quand elle appuyait, Nathalie criait : " oh ! là ! là ! oh ! là ! là ! "

— Ta mère ne t'a-t-elle pas dit de dire que c'était toi qui avait donné des épingles à ta petite sœur ?

— Oui, monsieur.

Le lecteur ne comprendra peut être pas tous de suite pourquoi la femme Guiot pressait avec les mains le ventre de la petite Nathalie. C'était pour empêcher la digestion des épingles, pour aider les pointes d'acier à percer les intestins ; l'autopsie a constaté, en effet, des ravages dans les entrailles de la victime ; mais ces ravages n'avaient pas suffi pour amener la mort.

Les médecins experts ont raconté, en leur langue précise et éloquente, de quelle manière la marâtre avait donné le coup de grâce. Aux pieds de la petite, les médecins ont reconnu, disent-ils, des accidents bien rares ; le pied droit n'était pas endommagé, mais les doigts du pied gauche étaient gangrénés et tout violacés. Cet état ne pouvait provenir que d'un grand froid " allant jusqu'à la congélation... " Donc, un soir, pendant l'absence de son mari, l'infâme avait plongé l'enfant dans un chaudron plein d'eau glacée ; elle avait donné un tour de clef et était sortie ; elle avait laissé l'enfant agoniser pendant des heures, et n'était rentrée chez elle que lorsque Nathalie avait cessé de crier.... La petite était arrivée, enfin, au bout de son long martyre. Dieu l'avait délivrée et avait appelé à lui la pauvre âme qui gémissait dans ce corps déchiré et torturé.

A-t-on jamais vu, dans un seul procès, plus d'horreurs accumulées ! Quoi de la part d'une femme, d'une mère, vis-à-vis un enfant de deux ans et demi, de pareilles atrocités sont possibles ! C'est à n'y pas croire C'est un cauchemar infernal qui n'a rien d'humain !

Ce cri proféré par l'auditoire de la Vienne, sera aussi le cri de l'opinion publique dans toute la France. Un jury qui aurait trouvé des circonstances atténuantes à un attentat semblable aurait été un jury deshonoré.

Il n'y a pas un homme pas un honnête homme, j'entends— car je ne parle pas de ceux qui tirent sur un enfant qui joue au cerceau, " parce que ça les agace "— Il n'y a pas un homme à l'esprit sain et droit qui puisse venir dire :

" La femme Guiot doit être graciée. "

Parce que c'est une femme ! Allons donc ! C'est justement parce qu'elle est femme parce qu'elle est mère, que son crime est doublement exécrable.

Que l'on m'appelle, si l'on veut, pourvoyeur d'échafaud, lècheur de guillotine, etc.,—cela m'est égal, mais je maintiens que, si la sévérité des lois fléchissait en cette circonstance, si la clémence du président de la République s'exerçait en faveur de ce monstre, si enfin le supplice de la petite Nathalie restait impuni, ce serait un scandale. Ce ne serait pas la suppression de la peine de mort : ce serait l'établissement de la peine de mort.... à l'égard des enfants.

EMILE VILMOT.

Pourquoi la France n'a pas d'épopée nationale ?

(Réponse.)

C'est une question qui a été posée il y a quelque temps, à l'écrivain qui, aujourd'hui, essaiera d'y donner une réponse satisfaisante, du moins le croit-il.

Assurément si la langue française ne possède pas encore de poème épique—digne de ce nom,—si la France n'a aucune épopée nationale comparable aux *Lusiadas* de Camoëns, à la *Divine Comédie* du Dante, la faute

n'en est pas à son histoire, mais toute à ses poètes.

L'histoire de France, qu'on a si souvent accusée de prosaïsme, est bien loin, il nous semble, de mériter ce reproche ; aucune autre, dans les temps modernes, ne présente un intérêt plus universel, n'est empreinte d'un caractère plus éminemment poétique, plus véritablement épique.

Les annales d'une nation qui a eu pour chefs les premiers guerriers et législateurs du genre humain—malgré les terribles malheurs de 1870-1871—ne sauraient être, quoiqu'on en dise, un livre sec et ennuyeux. Mais cette nation si féconde en vaillants soldats, en profonds hommes d'Etat, a pu, par une conséquence toute naturelle, manquer d'écrivains capables de raconter ses fautes.

La France s'est chargée de faire de grandes choses et elle a laissé d'autres le soin de les chanter. Ses annales sont une source abondante où toutes les littératures étrangères, surtout la littérature italienne, sont venues puiser des inspirations.

Les poètes italiens ont suivi toutes les expéditions françaises comme ces bardes et ces ménestrels d'autrefois qui accompagnaient les chevaliers pour chanter leurs exploits dans des vers immortels. Ils ont consacré leur lyre aux gloires de la France. Omettons tous les noms et ne rappelons de l'Arioste (*Roland amoureux et Roland furieux*), où la supériorité du siècle de Charlemagne est proclamée.

Après ce siècle, les Croisades forment la plus brillante épopée de l'histoire de France, au moyen-âge, c'est encore la littérature italienne qui a l'immortalité, Torquato Tasso n'est-il pas là pour chanter la France pour célébrer la val sur de " Godefroy de Bouillons et de Renaud de Montauban. Ses poèmes, italiens par la langue, sont français par les sujets.

Nous pourrions ainsi continuer jusqu'à l'histoire contemporaine et fournir les preuves de notre réponse : Si la France n'a pas d'épopée nationale, la faute en est à ses poètes et non à son histoire.

DETAIL DES LEGS DU PRINCE IMPERIAL.

Je lègue 200,000 francs à mon cousin, le prince J. N. Murat.

Je lègue 100,000 francs à M. F. Pietri, en reconnaissance de ses bons services.

Je lègue 100,000 francs à M. le baron Corvisart en reconnaissance de son dévouement.

Je lègue 100,000 francs à Melle de Larminat, qui s'est toujours montrée si attachée à ma mère

Je lègue 100,000 francs à M. A. Filion, mon ancien précepteur.

Je lègue 100,000 francs à M. L. N. Conneau.

Je lègue 100,000 à M. N. Espinasse.

Je lègue 100,000 francs au capitaine A Bizot, tous trois mes plus anciens amis.

Je désire que ma mère constitue une pension viagère de 100,000 francs au prince L. Bonaparte.

Une pension viagère de 5,000 francs à M. Bâchon, mon ancien écuyer.

Une pension viagère de 2,500 francs chacune à Mme Thierry et à Uhlmann.

Je désire que tous mes autres serviteurs ne soient jamais privés de leurs appointements.

Je désire laisser au prince N. Ch. Bonaparte, au duc de Bassano et à M. Rouher, trois des plus beaux souvenirs que mes exécuteurs testamentaires pourront désigner.

Je lègue aussi au général Simons, à M. Strode et à Mgr Goddard trois souvenirs que mes exécuteurs testamentaires désigneront parmi les objets de valeur qui m'appartiennent.

Je lègue à M. F. Pietri mon épingle surmontée d'une pierre (œil de chat), à M. Corvisart, mon épingle (perle rose).

A Mlle de Larminat, un médaillon contenant les portraits de mon père et de ma mère.

A Mlle Leprenon, ma montre émaillée, ornée de mon chiffre en diamants.

MM Conneau, Espinasse, Bixot, J. N. Murat, A Fleury, P de Bourgoing S Corvisart, mes armes et uniformes, si ce n'est toutefois le dernier que j'aurai porté, et que je laisse à ma mère.

Je laisse à M. D'Entraignes une épingle surmontée d'une perle fine ronde de forme, qui m'a été donnée par l'impératrice.

Je prie ma mère de vouloir bien distribuer aux personnes qui m'ont témoigné de mon vivant quelque attachement, les bijoux ou objets de moindre valeur qui pourraient me rappeler à leur souvenir.

Je lègue à Madame la comtesse Clary mon épingle surmontée d'une belle perle fine.

Au duc de Huescar, mon cousin, mon épée espagnole.

FRIGON & GLOBENSKY

SYNDICS OFFICIELS ET COMPTABLES
BUREAU

44 RUE ST. JACQUES
MONTREAL.

J. Frigon, Comptable
et Syndic Officiel pour
la Cité de Montréal.

L. A. GLOBENSKY, Syndic
Officiel pour la Cité et
le District de Montréal.

M. Frigon, sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public de la Cité et du District des Trois-Rivières.—17 2 79.

CATARRH

Remède Constitutionnel
POUR LE CATARRH

Écoutez bien ce que dit un Révérend gentleman du Remède Constitutionnel

T. J. B. HARDING, Esq.

BRIDGEVILLE, ONT.

CHER MONSIEUR.—Il y a maintenant deux ans que votre "Remède Constitutionnel" pour le Catarrh, m'a été communiqué. Si j'ai tant retardé à vous en donner des nouvelles, c'est à peine pour m'assurer si ce remède pouvait me guérir radicalement. J'y est maintenant de mon devoir de vous raconter les merveilleux effets qu'il a produits en moi.

Je souffrais d'un grand mal de tête depuis plusieurs années avant que je fusse convaincu que c'était un Catarrh. En lisant votre circulaire, j'ai reconnu que j'étais affligé de ce terrible mal. J'aurais tant de malaise que je ne pouvais trouver de posture. J'avais des étourdissements si fréquents que j'en perdais le sommeil. J'étais obligé de me tenir assis sur mon lit; en fin j'étais dans une position impossible, quand votre Agent vint à Walkerton, en Août 1876; je m'en procurai trois bouteilles. J'en usai à peine, j'ai le quart que je ressentis du soulagement et quand j'en eus consommé deux bouteilles et un tiers, je discontinuai d'en prendre, me sentant parfaitement guéri de cette maladie, et je n'en ai pas usé depuis, si ce n'est tout dernièrement pour le rhume de cerveau.

Le devoir m'obligeait de vous communiquer ce certificat dans l'intérêt de ceux qui souffrent ou qui pourraient souffrir de cette terrible maladie qu'on appelle Catarrh. A vous d'en faire ce que bon vous semblera.

Bien à vous,
W. TINDALL, Ministre Méthodiste.
Port Elgin, Ont., Août 24, 1878.

Demandez "L'Intérêt" Constitutionnel Catarrh, Remède et n'en prenez pas d'autres.

T. J. B. HARDING, Dominion Agent,
Brookville Ontario.

En vente par tous les Droguistes, seulement une piastre la Bouteille.

Achetez-le — Essayez-le

LE PAIN-KILLER

DE PERRY DAVIS

Le Grand Remède des Familles de notre Siècle

PRIS INTERIEUREMENT IL GUERIT

DYSSENTERIE, CHOLERA, DIARRHÉE,
CRAMPE DE DOULEUR DANS L'ESTOMAC,
MALADIE D'INTESTIN,
COLIQUE DES PRINTEMS,
MALADIE DE FOIE,
DYSPEPSIE ET INDIGESTION,
MAL DE GORGE,
LUCHE SUDAIN, TOUX, ETC., ETC;

PRIS EXTERIEUREMENT IL GUERIT

Enflure, Panaris, Coupures, Meurtrissures, Brûlures, Eclaudures, Vieilles Coupures, Entorses, Enflures des Joints, Maladie de la Figure, Neuralgie, Rhumatisme, Pieds Gêlés, etc., etc.

Le public est averti contre les imitations du Pain-Killer, et s'opposant à l'usage de ceux qui recommandent aucun autre article "tout aussi bon", que plusieurs d'elles en font un peu plus de profit, mais qui n'ont aucune qualité en commun avec le Pain-Killer.

Prix 25 et 50 Cents par Bouteille

PREPARE PAR PERRY DAVIS et FILS
et LAWRENCE J. Davis, Propriétaires
Montréal, P. Q. St. Jacques 1122, R. I., 3-3-7

1879

